

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMENDEMENT ORGANIQUE : VEGEVERT

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la norme AFNOR NFU 44051

2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

A BASE DE :

- * Tourteaux végétaux, fumiers de bergerie, terreau d'écorces et bourres de laine compostés
- * Sulfate de magnésium naturel (kiésérite)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit et composants ne sont pas considérés comme matières dangereuses (RTMDR).

Décomposition thermique avec vapeurs toxiques si le produit est soumis à des températures supérieures à 100°C.

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. Utiliser un matériau approprié pour cerner le feu.

Mesures particulières de prévention : Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Observer les mesures de protection indiquées dans les autres sections.

Mesures après fuite ou déversement : Recueillir dans un récipient approprié. Eliminer les déchets dans une installation autorisée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipuler en évitant les dégagements de poussières
- Conserver à l'abri de l'humidité
- Conserver dans des récipients fermés hors utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites et moyennes d'exposition dans l'atmosphère : Décret n° 84-1094 du 07/12/1994 :

Poussières : alvéolaires = 5 mg/m³ ; totales = 10 mg / m³

Protection respiratoire : Eviter l'inhalation prolongée de poussières. Port de masque respiratoire anti-poussières

Protection des mains : Port de gants appropriés.

Laver soigneusement les zones exposées avec eau et savon

Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux

Porter des lunettes de protection étanches pendant les opérations présentant un risque probable d'exposition.

Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire ou fumer en utilisant le produit. Ne pas avaler. Conserver en dehors de la portée des enfants.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Poudre ou solide (granulé ou pulgran)

Couleur : Brun foncé - **Odeur** : Compost - **pH** : 7 à 8

Point de fusion : Décomposition thermique avec dégagement de vapeurs (NH₃, SO₂) à partir de 100°C

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Masse volumique : 600 Kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable dans les conditions normales de température et pression

Matières à éviter : Acides forts – Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Oxyde de sulfate, sulfate d'ammoniaque

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmolements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation :

Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastique (PELD).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Respecter la réglementation en vigueur.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



FRAYSSINET